



DELIBERATION SEANCE ORDINAIRE DU 28 AVRIL 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-huit avril à dix-sept heures trente, les membres du **Conseil d'Administration du CCAS**, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de monsieur Marc MABILLET, président du CCAS.

n° 23/2026

Date de convocation : 22 avril 2026

Présents : Mesdames CORRIHONS Nicole, DAMOUR Françoise, DUFAU Isabelle, LALANNE Nelly, LOGEZ Marie-France, PANELAY Isabelle et PORTET Fabienne ; Messieurs MABILLET Marc, MIREMONT Didier, PAMART Denis et ROBLES Antoine.

Excusés : Madame HORGUES Mireille et monsieur PRADEILLE Jean-Luc.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme BARRIEZ, directeur.

Objet : Proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2025 du budget annexe SSIAD

Monsieur le président du CCAS rappelle que l'affectation du résultat est décidée par le directeur de l'Agence régionale de santé (article 314-51 du Code de l'action sociale et des familles).

Le président présente les résultats du compte administratif de l'exercice 2025 ; lesquels sont en concordance avec les résultats du compte de gestion présenté par le comptable.

Il rappelle que les comptes administratif et de gestion ont été approuvés par un vote du conseil d'administration de ce jour. En conséquence, il est proposé d'affecter les résultats de l'exercice 2025 comme suit :

Section d'investissement :

| Résultats en euros | Déficit | Excédent |
|---------------------|---------|-------------------|
| Cumulé antérieur | | 23 723,99 € |
| De l'exercice | | - 21 448,62 € |
| Cumulé à la clôture | | 2 275,37 € |

Le résultat cumulé excédentaire à la clôture de **2 275,37 €** sera repris au budget 2026 à la ligne budgétaire 001.

Section d'exploitation :

| Résultat de l'exercice 2025 | Résultat incorporés au budget 2025 | Résultat à affecter |
|-----------------------------|------------------------------------|---------------------|
| 71 903,93 € | - | + 71 903,93 € |

Il est proposé d'affecter le résultat de + 71 903,93 € € comme suit :

+ 71 903,93 € en investissement (compte 10682)

en attendant l'affectation définitive du résultat par l'ARS qui interviendra au cours de l'année 2027, le résultat de 71 903,93 € doit être inscrit au compte 1108 (report à nouveau excédentaire).

.../...

Vote de la question - nombre de voix
pour : 11 contre : - abstenti

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 040-264003070-20260428-23_2026-DE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de 2 mois, devant le Tribunal Administratif de PAU, à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fait à TARNOS, le 29 avril 2026

Le Président du C.C.A.S,

Marc MABILLET

